

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Pupponi, M. Blazy et M. Sebaoun

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11 QUINQUIES, insérer l'article suivant:

Le second alinéa de l'article L. 147-4-1 du code de l'urbanisme est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence visant à agir dans le sens de l'amendement portant sur la modification de l'article L. 147-5 du code de l'urbanisme.